

morue, les alcalins (eaux minérales, Vals, Vichy), le quinquina et les purgatifs salins, de préférence le sel de Seignette à la dose de 15 à 20 grammes dissous dans un verre d'eau et pris le matin à jeun.

Pendant la seconde étape, qui comporte deux cures de six jours, séparées par un intervalle de quatre jours, on donnera un cachet de sulfate de quinine de 40 centigrammes à midi et, avant le petit déjeuner et avant le diner, les cachets dont la formule est indiquée au paragraphe *Opium*, et qui renferment de l'arséniate de soude et de la thériaque.

Les mêmes adjuvants que précédemment seront ordonnés.

La troisième étape comporte l'administration de l'opium. Les pilules suivantes :

Extrait de belladone.....	0 ^{gr} ,005
— thébaine.....	0 ^{gr} ,01
— de valériane.....	0 ^{gr} ,10
Poudre de quinquina.....	q. s.

Pour une pilule n° 50.

sont prises à dose progressive : d'abord deux pilules les deux premiers jours, trois pilules les deux jours suivants, quatre les deux jours suivants, puis deux les quatre derniers jours. Pendant ce temps, on boira aux repas de l'eau alcaline : 8 grammes de bicarbonate de soude pour 1 litre d'eau.

Ces trois étapes font un mois. M. A. Robin conseille alors de suspendre le traitement pendant le mois suivant et de donner des alcalins, si le malade est encore azoturique, ou des préparations ferrugineuses, si l'urée est en baisse et si le malade est fatigué.

Opothérapie. — Les conditions du traitement du diabète par les extraits d'organes, sucs, pulpes, poudres, etc., ne sont pas encore nettement établies. La connaissance des résultats produits sur l'animal dépancréatisé par la greffe pancréatique est contemporaine des essais d'opothérapie. Aussi, par une juste association d'idées, a-t-on pensé d'abord à l'application de l'*opothérapie pancréatique* au diabète.

Dans le début, on employa surtout les pancréas crus du mouton et du veau (Ralfe, Knowsley Sibley, Ausset, Thesen); puis, à cause du dégoût que cet aliment provoque, on l'administra cuit, en lavement, sous forme d'infusion de pancréas haché (Mac Namara, Lisser). On essaya aussi les extraits aqueux et glycerinés du pancréas (Lœuritzen); on fit des injections sous-cutanées d'extrait (Vanni et Buzzagli, Spillmann). Le plus souvent, ces traitements diminuèrent la glycosurie, mais celle-ci se relevait lorsque la médi-

cation était interrompue. Bref, l'opothérapie pancréatique ne s'est pas jusqu'ici montrée suffisamment efficace.

Les tentatives d'*opothérapie hépatique* trouvent actuellement plus de crédit, à la suite des travaux de MM. Gilbert et Carnot. Ces auteurs ont obtenu des résultats nets dans certains cas. Pour M. Lépine, l'opothérapie hépatique agit en favorisant la propriété physiologique du foie de retenir les hydrates de carbone à l'état de glycogène. L'euзоamyliе (Lépine) dénomme ce pouvoir fixateur du foie, le glycogène n'étant en somme que la zoamyline.

Un des modes d'administration les plus faciles de l'extrait hépatique est fourni par la voie rectale. M. Roques (de Bordeaux) en a fixé la formule après en avoir obtenu des effets favorables dans les trois quarts des cas. On prépare un extrait glyceriné du foie en laissant macérer pendant vingt-quatre heures des fragments de foie prélevés aseptiquement (lavage du viscère dans l'eau stérilisée, section aseptique des fragments). Cette macération est filtrée, mêlée à la moitié de son volume de sérum artificiel, solution de chlorure de sodium à 7 pour 1000. Puis, on répartit en flacons stérilisés. Après un lavement évacuateur, on administre 30 à 60 grammes de cet extrait hépatique en un lavement qui est gardé.

Régime alimentaire. — Le régime alimentaire est la partie principale du traitement des diabétiques. C'est l'établissement de ce régime qui exige du médecin le plus de connaissances, de raisonnement et d'art, et du malade le plus d'attention. Il en sera ainsi jusqu'à ce que nous ayons à notre disposition un remède souverain contre cette affection ou jusqu'à ce que nous sachions l'étiologie exacte des diabètes sucrés. Des divers régimes institués depuis Rollo (régime adipo-carné absolu), tous ceux qui ont été exclusifs sont tombés dans le discrédit. Le régime strict de Cantani, n'autorisant que l'emploi des viandes, des graisses, a dû être réduit par son auteur même et limité à trois mois, après lesquels on revient progressivement à une alimentation plus variée. Des cas de coma diabétique ont été observés au cours de ce traitement rigoureux.

Le régime lacté absolu, s'il rend d'indiscutables services dans certains cas, ne peut être maintenu indéfiniment. Bouchardat, sans le proscrire absolument, recommandait de surveiller l'élimination glycosique pendant l'administration de quantités de lait qui devaient, suivant lui et à juste raison, différer suivant les cas et les individus. Dujardin-Beaumont interdisait le lait et les praticiens suivirent cet exemple, jusqu'à ce que MM. Charrin et Ottinger, Mathieu, etc., eussent montré que le régime lacté n'était pas défavorable à certains diabétiques. M. Mathieu le recommande chez les diabétiques albu-

minuriques avec manifestations urémiques; M. Dreyfus-Brisac, chez ceux dont les troubles digestifs sont très accusés et chez qui l'on craint l'acétonémie.

Mais, tout en signalant les bienfaits de l'alimentation lactée, aucun de ces auteurs ne prescrit le régime intégral prolongé. Il peut, en effet, arriver, chez quelques malades, que le lait ne convienne pas, surtout à une dose supérieure à 3 litres. Nous avons présentement en observation un diabétique albuminurique, très affaibli, chez lequel le régime lacté absolu à 3 litres quotidiens fait disparaître le sucre, mais qui présente une augmentation notable de l'albuminurie, qui passe de 1 gramme à 3 grammes et plus par litre d'urine, si l'on dépasse cette quantité de lait ou même si on la maintient quelque temps. La cessation du repos absolu fait également chez lui, non seulement disparaître la glycosurie, mais augmenter l'albuminurie. Les conditions qui semblent ici les plus favorables sont : une alimentation composée de 2 litres de lait, deux potages et une purée de légumes verts par jour; et le repos au lit, sauf pendant deux heures au cours de l'après-midi.

Le régime de Donkin, qui préconisait le lait exclusivement, comportait une première période pendant laquelle le lait était écrémé et porté progressivement à la dose de 6 litres. Une fois la glycosurie abaissée, la rigueur du régime s'atténuait, et Donkin revenait à la viande, légumes verts, vin, pain de gluten. Donkin avait exclu les graisses et faisait écrémer le lait.

En résumé, tous les régimes exclusifs de quelque durée sont aujourd'hui généralement abandonnés. M. Lecorché a été l'un des premiers à signaler leurs dangers et à discuter leur opportunité. « La première condition d'un régime, dit M. Lecorché, est d'être tolérable. Condamner le diabétique à une alimentation qu'il ne peut supporter sans un dérangement profond de ses fonctions digestives, c'est l'exposer à des accidents bien autrement graves que ceux qui peuvent résulter de la persistance d'une glycosurie même assez prononcée. »

La plupart des auteurs contemporains combinent donc le régime alimentaire suivant les lignes générales qu'a tracées Bouchardat, en France, et qu'a légèrement modifiées Ebstein, en Allemagne.

Les préceptes de Bouchardat dérivent d'ailleurs du sens commun, qui s'accorde avec la raison scientifique. Il recommande instamment d'établir le régime suivant la qualité des urines émises, de le modifier suivant les changements que ce régime leur aura fait subir. Ce précepte est encore aujourd'hui trop négligé, parce qu'il est toujours difficile d'exiger du malade des analyses aussi fréquentes qu'il le faudrait.

Bouchardat a groupé les divers aliments en deux catégories, selon qu'ils peuvent être utilisés par le diabétique ou qu'ils lui sont interdits :

Aliments défendus. — Tous les féculents : pain de froment, de seigle, d'orge, pâtisseries, riz, maïs, etc.; pommes de terre, féculs diverses, arrow-root, sagou, tapioca, semoule, macaroni, vermicelle.

Légumes : haricots, pois, fèves, radis, raves, carottes, navets, oseille.

Fruits : marrons, châtaignes, prunes, abricots, raisin, ananas, poires, pommes, melon.

Confitures, glaces, sorbets, miel.

Lait, bière, cidre, vins mousseux ou sucrés, limonades, eaux gazeuses, boissons acides.

Aliments permis. — Pain de gluten, pain de son, gâteaux non sucrés aux œufs, aux amandes douces, etc., consommé, bouillon, soupe aux choux, aux poireaux, potages gras.

Œufs, saucisses, petit salé, boudin noir, langue, saucisson, jambon, côtelettes et rôti de porc, hareng frais ou fumé, sardines, huitres, escargots, thon, anchois, crevettes, caviar, homard, langouste, écrevisses.

Bœuf, mouton, veau, porc.

Chevreuil, lièvre, poulet, pigeon, canard, oie, dinde, faisan, perdreau, ortolan, caille, bécasse, bécassine, grives, sarcelles, alouettes.

Brochet, barbillon, truite, bar, meunier, perche, tanche, barbue, turbot, saumon, sole, merlan, maquereau, éperlan, carpe, anguille, hareng, morue, raie, limande, cabillaud, moules, grenouilles.

Laitue, romaine, scarole, chicorée, barbe de capucin, mâche, pissenlit, cresson, haricots verts, choux-fleurs, artichauts, choux et choux de Bruxelles, chicorée, asperges, épinards, champignons, salsifis, cardons, morilles, truffes, concombres.

Fromages à la crème sans sucre, gervais, neufchâtel, bondon, brie, mont-dore, gruyère, hollandaise, roquefort, cheddar, parmesan, stilton.

Amandes, noix et noisettes, pistaches.

Bouchardat donne encore une longue liste de vins où tous les crus de Bordeaux, de Bourgogne, d'Espagne, du Rhin se rencontrent.

Aujourd'hui, on s'attache surtout à reconnaître les équivalents caloriques des aliments et à donner à l'organisme la quantité de calories qui lui est nécessaire. Les recherches de Naunyn sont des plus récentes et des plus instructives à ce point de vue. Naunyn admet le chiffre moyen de 2400 calories nécessaire à l'entretien d'un poids corporel de 65 kilogrammes. Il ne faut pas dépasser la quantité d'aliments correspondant à ce nombre de calories sous peine de voir la glycosurie persister.

Trois régimes appropriés sont à considérer :

1° Le régime *carne exclusif* : viandes, poissons, œufs, graisses, alcool (625 grammes de viande, quatre œufs, 150 grammes de graisse et une ration de vin ou d'alcool);